

La Cour suprême offre une opportunité aux listes invalidées



Il y a encore de l'espoir pour les candidats en lice pour les municipales du 30 juin prochain au Togo dont les noms ne se figurent pas sur la liste définitive publiée mercredi. Réagissant vendredi à la polémique qui a suivi la publication de cette liste, Akakpovi Gamatho a rassuré les uns et les autres que « rien n'est encore joué ». Le président de la Cour suprême du Togo signale des difficultés techniques dans l'affichage des listes et annonce la prorogation des délais de dépôt de recours pour les dossiers invalidés.

D'entrée de jeu, le juge Gamatho a souligné que toutes les listes n'ont pas encore été affichées. Des difficultés techniques ont ralenti la cour suprême dans son élan.

« Selon les informations qui m'ont été données, il a été recommandé que le communiqué passe le 6 juin au matin pour que tout le monde sache que les listes sont publiées. C'est ce que nous avons fait. Mais malheureusement à la salle d'opérations nous avons eu quelques difficultés techniques. Certains ordinateurs nous ont lâché à un moment donné. Cela a été l'un des causes de la lenteur de l'affichage des listes » a confessé le président de la cour suprême sur Kanal Fm.

Autrement dit seules des listes retenues sont affichées pour

l'instant. Le reste, celles qui sont rejetées seront affichées avec les motifs d'invalidation à partir de ce vendredi. Ce n'est qu'en ce moment que les candidats peuvent saisir la chambre administrative de la cour suprême pour des recours.

{loadmoduleid 210}

« Aujourd'hui, certaines listes sont affichées, d'autres non. Nous disons que le délai pour payer la caution au trésor public sera compté à partir de l'affichage des nouvelles listes. Nous serons aussi obligés de proroger le délai. Nous sommes également en train de prendre des dispositions pour qu'aujourd'hui nous ayons les listes rejetées avec les motifs et celui qui est en mesure de régulariser, s'il est possible prendra ses dispositions et la chambre administrative de la Cour suprême avisera », a assuré M. Gamatho.

Rappelons que sur la liste définitive affichée, il n'y figure pas Ensemble pour le Togo (E-Togo) de Pascal Bodjona, ancien directeur de cabinet de Faue Gnassingbé, la Coalition renouvelée conduite à Lomé par Jean Kissi et celle de l'ANC conduite par Eric Dupuy toujours à Lomé entre autres.